

DPAE/SPEDD/GB

Rapporteur : M.
Daubaire

Conseil du 24 janvier 2008

RAPPORT

N° C 08.007

Environnement – Energie – Plan Climat Energie de Rennes
Métropole – Délibération cadre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 20 H 53.

Présents : M. Hervé, Président, Mme Apetoh, MM. Berthommier, Blin, Bohuon (à partir de 21 h 10), Borely, Mme Bougeard (à partir de 20 h 58), MM. Bourcier, Busnel, Chapuis, Chardonnet (jusqu'à 23 h 11), Chavanat, Chenut, Chouan, Mme Coldefy, MM. Coquart, Couet (jusqu'à 23 h 20), Daubaire, Dayot, De Bel Air, Mme Debroise, M. Dein, Mme Delafosse, M. Delaveau (jusqu'à 23 h 20), Mme Duffaud, M. Frasin, Mme Gargam, MM. Gautier, Gérard André (à partir de 21 h 23), Gérard Jean-Yves, Géraud, Gilbert, Guillard, Guinard, Guyot (à partir de 21 h 02), Haigron (à partir de 21 h 01), Mme Hamon, MM. Héry, Hirel, Mmes Huon (jusqu'à 22 h 42), Joly, MM. Juhier, Lambert, Le Brun Mmes Le Cadre, Lefrançois (à partir de 21 h 17), MM. Lelièvre, Lemoine (à partir de 21 h 23), Loret, Massiot, Mme Massot, MM. Merrien, Nahuët, Nicolas Gilles, Normand, Nouyou, Pestel, Poirier, Potin (à partir de 20 h 58), Poulard (à partir de 21 h 23), Préault (à partir de 21 h 34 et jusqu'à 23 h 20), Puil, Reine, Mme Robert (jusqu'à 23 h 20), MM. Rolland Jacques, Rolland Jean-Claude, Tourtelier.

Absents excusés : Mme Allaire-Arrivé, M. André, Mme Appéré, MM. Bébin, Bernard, Berroche, Bonnin, Boucheron, Bouvet, Mme Cadoret, MM. Chuberre, Cordonnier, Corno, Coudray, Mme Daunis, M. David, Mme Decan, M. Esnouf, Mme Fontaine, MM. Gabillard, Goater, Henry, Kerdraon, Mmes Kiil-Nielsen, Leclercq, Le Houëdec, M. Leray, Mme Le Roux, MM. Lorant, Nicolas Yves, Ostorero, Prévost, Roze, Mme Soulabaille, MM. Trotoux, Yvergniaux.

Procurations de votes et mandataires : Mme Appéré à M. Géraud, M. Bernard à M. Reine, M. Berroche à M. Héry, M. Bonnin à M. Gautier, M. Bouvet à Mme Delafosse, Mme Cadoret à M. Haigron (à partir de 21 h 01), M. Chardonnet à M. Bourcier (à partir de 23 h 11), M. Corno à M. Poirier, M. Coudray à M. Juhier, Mme Daunis à M. Puil, Mme Decan à M. Chavanat, M. Delaveau à M. Massiot (à partir de 23 h 20), M. Esnouf à Mme Apetoh, Mme Fontaine à M. Gérard André (à partir de 21 h 23), M. Gabillard à Mme Robert (jusqu'à 23 h 20), M. Goater à M. Daubaire, M. Henry à M. Lambert, Mme Huon à M. Gérard Jean-Yves (à partir de 22 h 42), M. Kerdraon à M. Blin, Mme Leclercq à Mme Gargam, Mme Le Houëdec à M. Coquart, M. Leray à M. Dayot, Mme Le Roux à M. Guillard, M. Ostorero à M. Loret, M. Prévost à M. Rolland Jacques, Mme Soulabaille à M. Lelièvre, M. Trotoux à M. Pestel, M. Yvergniaux à M. Frasin.

Mme Duffaud est nommée secrétaire de séance.



Conseil du 24 janvier 2008 **RAPPORT (suite)**

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 janvier 2008) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2007 est lu et adopté.

La séance est levée à 23 H 41.



Conseil du 24 janvier 2008 **RAPPORT (suite)**

*Vu la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2007 portant modification et mise à jour des statuts de Rennes Métropole ;
Vu la délibération n° C 06.445 du 23 novembre 2006 relative au projet communautaire de Rennes Métropole ;
Vu la décision n° B 07.01 du 11 janvier 2007 approuvant le projet communautaire.*

Le projet communautaire de Rennes Métropole a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2006. Cette stratégie de développement durable à l'horizon 2020, qui tient lieu d'Agenda 21 pour Rennes Métropole, vient d'être labellisée au niveau national par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

La mise en œuvre du projet communautaire s'appuie sur des documents stratégiques sectoriels, qui sont annexés au projet communautaire au fil de leur approbation : Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Projet de Développement Social, Charte d'Urbanisme Commercial...

Le Plan Climat Energie constitue le volet énergétique et climatique du projet communautaire. Avec cette délibération, il s'agit de poser un cadre pour l'élaboration du document, dont l'importance stratégique est confirmée par les décisions les plus récentes aux niveaux international, européen et national. Le Plan climat énergie pourra être soumis aux instances décisionnelles de Rennes Métropole en 2009.

Sur cette question, une position défensive ou protectionniste serait contre-productive. Elle consisterait à subir l'augmentation des coûts de la ressource énergétique et à considérer comme une contrainte la prise en compte des enjeux énergétique et climatique dans les politiques de l'habitat, des déplacements ou dans le domaine économique.

Au contraire, anticiper les questions énergétiques et climatiques de demain nécessite un positionnement offensif, basé sur des innovations techniques, économiques et comportementales... avec l'objectif de faire des défis énergétiques un atout pour le développement à long terme du territoire.

I. L'énergie et le climat : une problématique fondamentale

A l'échelle planétaire, des objectifs ont été fixés à travers le protocole de Kyoto (1997) ratifié par 55 pays, qui porte jusqu'à 2012. Le renforcement de la démarche pour la période s'ouvrant après 2012 a été discuté lors de la récente Conférence de Bali. Le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirme la menace que fait peser le changement climatique sur notre planète : perspectives de réchauffement de 1,8° à 4° d'ici la fin du siècle, extinction de 20 à 30% des espèces, crises alimentaires générant des déplacements massifs de population, dangers sanitaires...

Au niveau national, le premier Plan Climat français (validé en 2004) a pour objectif une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre au niveau national à l'horizon 2050, afin de limiter à deux degrés le réchauffement de



Conseil du 24 janvier 2008 **RAPPORT (suite)**

la planète d'ici la fin du siècle. Ceci se traduit par une baisse de 3 % par an sur l'ensemble de la période. En mars 2007, l'Europe s'est engagée à réduire d'au moins 20% ses émissions de CO₂ d'ici à 2020 par rapport à leur niveau de 1990, soit une baisse annuelle de 2% par an.

A cette problématique du changement climatique s'ajoutent les incertitudes sur la sécurité d'approvisionnement en énergies fossiles et la montée du coût de l'énergie. Cette tendance est durable en raison des perspectives démographiques mondiales et du fort développement de nombreux pays (Chine, Inde...).

L'énergie devient dès lors le point de convergence entre les enjeux environnementaux, économiques (une économie moins carbonée sera plus compétitive) et sociaux (le rehaussement du coût de l'énergie étant un facteur d'accroissement des inégalités).

Le « Grenelle de l'environnement » a pris acte de ces éléments avec des propositions qui attendent maintenant d'être traduites dans la législation et dont l'application dépendra pour une grande partie des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment dans le domaine de l'habitat et des transports.



II. Les enjeux majeurs pour Rennes Métropole

La question énergétique et climatique a d'ores et déjà été identifiée comme une priorité dans :

- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui vise à augmenter la part modale des modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- un SCoT économe en foncier qui fixe des densités urbaines minimales et confirme un modèle de « ville archipel, » dont le corollaire, la ville des proximités, permet d'éviter de nombreux déplacements ;
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui permet la maîtrise des consommations d'énergie dans l'habitat neuf en fixant et en contrôlant des objectifs de performance énergétique.
- Plus largement, Rennes Métropole et ses communes disposent d'une expérience forte dans ce domaine avec les actions conduites par le Conseil Local à l'Energie, notamment le Conseil en Energie Partagé.

Le Plan Climat Energie se concentrera sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Déplacements et transports ;
- Habitat (neuf et ancien), urbanisme et maîtrise d'ouvrage urbaine ;
- Eco activités et innovation, formation professionnelle (maîtrise des nouvelles technologies de construction).

D'autres thématiques seront également abordées : développement d'énergie locale et / ou renouvelable ; déchets ; agriculture (en lien avec le Programme Local de l'Agriculture).

Par ailleurs, un volet « adaptation au changement climatique » sera intégré dans le Plan Climat Energie. En effet, l'homme et les écosystèmes vont se trouver affectés par le changement climatique. Les effets possibles sont d'ores et déjà identifiés : risques naturels (événements météorologiques plus marqués : tempêtes, érosion, inondations, sécheresses), risques sanitaires (périodes caniculaires, augmentation des pollutions atmosphériques, diffusion de maladies transmises par des vecteurs s'installant dans de nouveaux territoires aux conditions propices), amplification de l'érosion de la biodiversité avec une accélération forte du rythme de disparition (30% des espèces vivantes disparaîtraient d'ici 2050).

Au sein de ce volet « adaptation », les champs d'actions suivants pourraient faire l'objet d'un travail spécifique : le rôle de l'eau et du végétal comme moyens d'atténuation des changements climatiques et de préservation de la biodiversité ; l'adaptation des productions agricoles et des plantations ; la prévention des risques (inondations) ; la protection des populations les plus vulnérables (canicules).

Enfin, les réponses à apporter aux défis énergétique et climatique relèvent très largement d'une mobilisation individuelle (choix quotidiens en matière de déplacements, de chauffage ou d'alimentation...). Ainsi, un volet spécifique devra être consacré à la communication et à la sensibilisation des habitants, en lien avec le Conseil Local à l'Energie. L'objectif sera de mieux valoriser les actions déjà mises en œuvre sur le territoire et de présenter de manière très pédagogique le bénéfice en terme de réduction des GES de telle ou telle bonne pratique. Un plan de



communication sera mis en œuvre en ciblant les media « chauds », à même de toucher un public très large.

III. Objectifs et méthode

Le Plan Climat Energie devra,

1. sur la base d'un diagnostic énergétique et climatique préalable, basé sur les éléments existants (enquête ménages déplacements, observatoire de l'habitat...),
2. fixer des objectifs chiffrés locaux ambitieux et réalistes à l'horizon 2020, en lien avec les objectifs internationaux, et mobilisant les 37 communes et les partenaires,
3. décliner ces objectifs chiffrés au niveau des thématiques prioritaires (habitat, déplacements...)
4. définir les réponses concrètes à apporter pour les atteindre. Les actions existantes seront valorisées (Conseil en Energie Partagé, Econ'Home...) et les actions nouvelles recensées auront vocation à intégrer les schémas sectoriels au moment de leur révision ou réactualisation (PLH...).

Le diagnostic est en cours de réalisation avec l'appui du Conseil Local à l'énergie (CLÉ). Il traite en priorité les questions de l'habitat et des déplacements. Des éléments de diagnostic complémentaires seront produits sur certains secteurs économiques : équipements, tertiaire, agriculture...

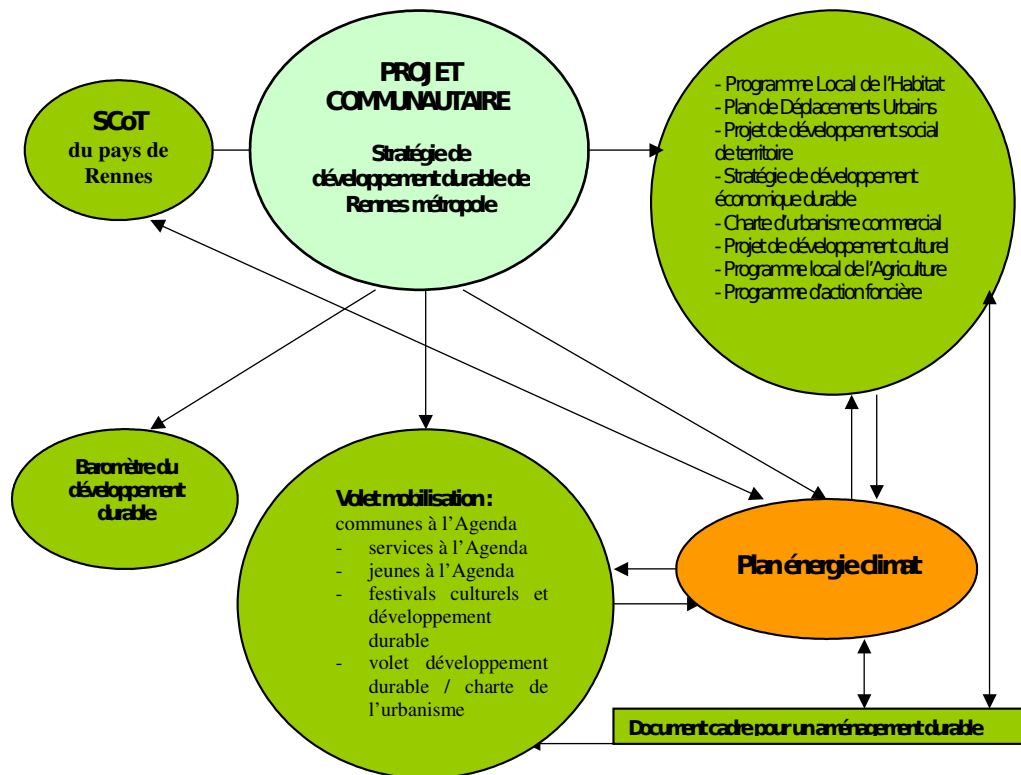
La réalisation du plan et la définition des objectifs seront suivis par un comité de pilotage transversal, réunissant notamment les Présidents de Commissions, le CLÉ et le Codespar. Il assurera l'impulsion et la coordination de la démarche. Il pourra également être élargi aux principaux acteurs locaux directement intéressés. Un premier Comité de pilotage a été organisé en novembre 2007 pour lancer officiellement la démarche. Parallèlement, un groupe de travail réunissant des représentants des communes permettra de suivre l'avancement du dispositif et sa traduction dans les communes.

Pour la déclinaison des objectifs et des actions par thématique, chaque vice-président de Rennes Métropole en charge des politiques publiques concernées aura la responsabilité, avec les services opérationnels, d'animer la réflexion et d'élaborer une contribution sectorielle. Ce travail pourra reposer sur les instances existantes (groupe de travail « énergie », commission habitat / comité de pilotage PLH, comité de suivi PDU...) afin de faire partager la connaissance des enjeux (sur la base des éléments de diagnostic en cours de réalisation) et les réponses envisageables en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce dispositif permettra d'assurer la nécessaire transversalité du Plan Energie Climat :



Conseil du 24 janvier 2008 **RAPPORT (suite)**



Par ailleurs, à la suite de la journée du 7 décembre 2007 consacrée à la performance énergétique dans le logement, et dans la continuité de l'opération « 10 maires, 10 projets », un appel à projets à l'attention des communes sera lancé en 2008 par Rennes Métropole.

Il ciblera des opérations de différentes natures : construction de logements individuels denses, construction de logements collectifs, construction de bâtiments publics, opérations de réhabilitation. Trois critères seront visés : le niveau de performance énergétique ; la maîtrise des coûts de construction ; la qualité architecturale.

Enfin, l'efficacité du Plan Climat Energie est largement liée à la mobilisation des partenaires : communes en premier lieu mais aussi Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, SEM, bailleurs sociaux, associations, fournisseurs d'énergie, AOT et entreprises de transports... Le Codespar devra jouer un rôle d'animateur et d'interface. Il pourra également nourrir utilement les travaux portant sur les éco-activités et les innovations technologiques, la formation et l'emploi (analyse prospective des besoins) ou la problématique santé et vieillissement (volet adaptation). Le Plan Climat Energie pourrait engager les principaux partenaires (communes et Conseil de développement de l'agglomération) via une signature du document final.

En interne à Rennes Métropole, le « Plan Climat Energie » s'attachera à évaluer et conforter les actions engagées dans le cadre des « services à l'agenda », pour développer les éco-gestes ou intégrer des critères de développement durable dans la commande publique.



Conseil du 24 janvier 2008
RAPPORT (suite)

Après avis favorables de la Commission "Prospective, Aménagement du territoire, Environnement et Maîtrise foncière" du 20 décembre 2007 et du Bureau du 10 janvier 2008, le Conseil est invité à :

- approuver les objectifs et la méthode d'élaboration du Plan Climat Energie de Rennes Métropole.

o O o

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- approuve les objectifs et la méthode d'élaboration du Plan Climat Energie de Rennes Métropole.

Pour le Président et par
délégation,
Le Directeur Général des
Services,

Joël BOSCHER